



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 mai 2021

Grenelle des violences conjugales :

Extension 24h/24 et 7j/7 des horaires de la plateforme téléphonique d'écoute, d'information et d'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles (3919)

Ce mardi 25 mai 2021, l'État et la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs afin d'étendre les horaires de la plateforme nationale d'écoute, d'information et d'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles afin de couvrir l'intégralité du territoire, incluant les Outre-mer ainsi que son accessibilité aux personnes en situation de handicap. Dès la fin du mois de juin 2021, le 3919 sera accessible 24h/24 du lundi au vendredi et de 9h à 18h le week-end. Avant la fin du mois d'août 2021, ses plages horaires seront totalement étendues : 24h/24 et 7j/7. La signature de cette convention entre l'État et la FNSF concrétise ainsi l'engagement pris par le Gouvernement lors du Grenelle des violences conjugales.

Créé et porté par la FNSF, le 3919 assure depuis 2014 un premier accueil téléphonique des femmes victimes de toutes formes de violences (violences conjugales, violences sexistes et sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail, etc.), de leur entourage et des professionnels concernés. Les écoutantes de la plateforme téléphonique les orientent vers tout numéro et point d'accueil utiles. Cette organisation s'appuie, pour ce faire, sur de nombreux partenariats associatifs.

Le 3919 constitue un maillon essentiel pour favoriser la libération de la parole, mieux repérer les victimes et leur permettre de se mettre à l'abri ou de porter plainte. Parce que s'affranchir d'une situation d'emprise et sortir du cycle des violences constituent un cheminement long et difficile, il est essentiel que les victimes puissent bénéficier d'un dispositif d'écoute anonyme, réalisé par des écoutantes professionnelles, afin de créer un climat de confiance pour :

- Les aider à prendre conscience des violences subies et sortir de leur isolement
- Les soutenir et les encourager dans ce processus, en leur montrant qu'elles ne sont pas seules
- Les accompagner dans leurs démarches, en les informant de leurs droits et en les orientant vers les acteurs et dispositifs idoines

Afin de protéger les victimes et mettre fin au cycle des violences, le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances apporte son soutien à ce dispositif.

Dans le cadre de la crise sanitaire et des périodes de confinements et de couvre-feux qui exposaient les victimes à un risque redoublé de violences, le 3919 avait continué à fonctionner. Dès mars 2020, il avait à ce titre déjà étendu ses plages horaires. Des téléphones portables avaient, de surcroît, été délivrés à des écoutantes afin de garantir une continuité de service maximale durant cette période inédite.

Contact presse

Tél : 01 42 75 62 75

Mél : presse-efh@pm.gouv.fr

Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, déclare : « Je me réjouis de la signature de cette convention qui vient concrétiser l'une des mesures phares du Grenelle des violences conjugales. Cet engagement pris par le Gouvernement sera, d'ici fin août, une promesse tenue, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec tous les acteurs concernés. Il s'agit, pour toutes les femmes victimes de violences – dans l'Hexagone ou en Outre-mer, ainsi que pour les personnes sourdes, malentendantes et aphasiques – d'une avancée majeure et qui répond à des attentes fortes, exprimées de longue date, parce que l'urgence n'attend pas et que les cris d'alarme ne peuvent se heurter à un enjeu d'horaires d'ouverture classiques ou d'accessibilité au handicap. Aussi, cette évolution du fonctionnement du 3919 et l'engagement de la FNSF à s'assurer de la qualité de la réponse, permettront de mieux détecter et protéger les victimes. La Grande cause du quinquennat, dont la lutte contre les violences faites aux femmes constitue l'un des piliers, est plus que jamais une priorité du Gouvernement. »

Françoise Brié, directrice générale de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), déclare : « Pour toutes les femmes victimes de violences sexistes, l'ouverture de la ligne d'écoute nationale 24h/24 est essentielle. La signature d'une convention pluriannuelle permet à la FNSF de se projeter positivement pour les années à venir. Grâce à l'écoute professionnelle apportée par une équipe du 3919 renforcée et les 73 associations du réseau Solidarité Femmes et l'ensemble de ses partenaires, les femmes victimes et leurs enfants seront encore mieux soutenus et accompagnés. »